

Publié le 15 septembre 2021

## Dans le Roannais, l'éolien Sem le vent de la concorde

Créer des parcs éoliens, des fermes photovoltaïques, assurer la viabilité financière des équipements, impliquer la population... Depuis 2017, la Sem Roannaise des Energies Renouvelables est dans le concret de la transition énergétique.



Tout a commencé en 2014. **Roannais Agglomération entend se distinguer dans le domaine de la réduction des consommations énergétiques.** La collectivité s'engage dès lors dans une démarche TEPOS, Territoire à Energie Positive. Et fixe un cap ambitieux : **subvenir à la moitié des besoins énergétiques du territoire à l'horizon 2050 en recourant aux énergies renouvelables.** Avril 2017, la **Sem Roannaise des Energies Renouvelables** est créée dans cette perspective pour récupérer le portage du développement de la filière éolienne sur le territoire (Roannais Agglomération en détient 80 %).

## Noës, Urbise... l'éolien s'implante

Le **Parc des vents des Noës** est la réalisation emblématique de la Sem. L'instruction du projet des Noës a pris fin en mars 2020. L'enquête publique s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur. Le projet est ensuite arrivé sur le bureau de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), dont le but est de veiller à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie. Un regard scrupuleux qui, là aussi, a débouché sur un feu vert. **La préfète de la Loire, Catherine Séguin, accordera l'autorisation de construire et d'exploiter le Parc des Vents des Noës, en janvier 2021.** Le projet est donc entré dans sa dernière phase, celle de la construction. Le chantier sera réalisé par étapes et **le parc entrera en service à l'automne 2023.** Un autre projet, Urbise, est en cours d'instruction par la préfecture.

## La confiance est là

Au-delà de la production d'électricité, la Sem permet d'embarquer la population dans une dynamique vertueuse : **face au réchauffement climatique, les élus montrent qu'ils peuvent agir efficacement pour rendre concrète la transition énergétique.** Autre effet, non négligeable : la Sem permet d'assurer des revenus stables à Roannais Agglomération, puisque l'électricité vendue devient une source de financement public. « **Les retombées économiques générées doivent profiter pleinement à notre territoire et en particulier aux communes rurales sur lesquelles sont implantés les projets éoliens.** L'acceptabilité des projets éoliens par les habitants des communes d'accueil et riveraines est un enjeu essentiel. C'est pourquoi, nous avons souhaité que le conseil d'administration de la Sem réserve une large place aux élus de ces communes. Ces derniers étant devenus décisionnaires, ils se sont fortement impliqués dans la concrétisation des projets. Ce climat de confiance a permis de lever les inquiétudes exprimées au départ. La Sem avec ses filiales Sas nous offre également la possibilité d'ouverture du capital de chaque projet à une participation citoyenne. Pour toutes ces raisons, je pense que la Sem est parfaitement adaptée à nos ambitions en matière énergétique », se réjouit **Yves Nicolin, président de Roannais Agglomération et maire de Roanne.** L'horizon 2050 n'est plus utopique.